

La paroisse dans les textes officiels de l'Église

Étonnamment, les textes du Magistère de l'Église qui parlent de la réalité paroissiale ne sont pas si courants. En voici un bref aperçu.

Dans le Droit canon

Le droit de l'Église désigne par le terme de « paroisse » une « communauté précise de fidèles constituée d'une manière stable » (c. 515). Selon le canon 518, elle est généralement territoriale, donc comprenant tous les fidèles d'un territoire donné. La charge pastorale de cette communauté est confiée au curé qui accomplit « pour cette communauté les fonctions d'enseigner, de sanctifier et de gouverner » (c. 519).

Peu de choses dans le Concile Vatican II

La seule constitution conciliaire mentionnant le terme de paroisse est celle sur la Sainte liturgie (*Sacrosanctum Concilium*) au n°42 :

« Comme l'évêque dans son église ne peut présider en personne à tout son troupeau ni toujours ni partout, il doit nécessairement constituer des assemblées de fidèles parmi lesquelles les plus importantes sont les paroisses, organisées localement sous un pasteur qui tient la place de l'évêque ; car, d'une certaine manière, elles représentent l'Église visible établie dans l'univers. »

La paroisse est l'instrument premier de la visibilité de l'Église au cœur du monde.
--

Le décret sur l'Apostolat des laïcs (*Apostolicam Actuositatem*) parle au n°10 de la paroisse comme d'une « cellule » du diocèse. Elle est par excellence le lieu de l'« apostolat communautaire, car elle rassemble dans l'unité tout ce qui se trouve en elle de diversités humaines et elle les insère dans l'universalité de l'Église ».

Les textes du pape Jean-Paul II

Dans son exhortation apostolique sur la catéchèse (*Catechesi Tradendae*) de 1979, le pape Jean-Paul II s'exprime sur la paroisse au n°67 :

« La paroisse doit retrouver sa vocation, qui est d'être une maison de famille, fraternelle et accueillante, où les baptisés et les confirmés prennent conscience d'être peuple de Dieu. Là, le pain de la bonne doctrine et le pain de l'eucharistie leur sont rompus en abondance dans le cadre d'un seul acte de culte ; de là ils sont renvoyés quotidiennement à leur mission apostolique sur tous les chantiers de la vie du monde. »

Le développement magistériel récent le plus conséquent sur la paroisse se trouve au n°26 de l'exhortation apostolique de 1988 sur la Vocation et la mission des laïcs (*Christifideles Laici*) :

« Tout en ayant une dimension universelle, la communion ecclésiale trouve son expression la plus immédiate et la plus visible dans la paroisse : celle-ci est le dernier degré de la localisation de l'Église ; c'est, en un certain sens, l'Église elle-même qui vit au milieu des maisons de ses fils et de ses filles.

Nous devons tous redécouvrir, dans la foi, le vrai visage de la paroisse, c'est-à-dire le « mystère » même de l'Église présente et agissante en elle. Si parfois elle n'est pas riche de personnes et de moyens, si même elle est parfois dispersée sur des territoires immenses, ou indiscernable au milieu de quartiers modernes populeux et confus, la paroisse n'est pas, en premier lieu, une structure, un territoire, un édifice ; c'est avant tout « la famille de Dieu, fraternité qui n'a qu'une âme » (LG 28). (...) En définitive, la paroisse est fondée sur une réalité théologique, car c'est une communauté eucharistique. Cela signifie que c'est une communauté apte à célébrer l'Eucharistie, en qui se trouvent la racine vivante de sa constitution et de sa croissance et le lien sacramentel de son être en pleine communion avec toute l'Église. Cette aptitude se fonde sur le fait que la paroisse est une communauté de foi et une communauté organique, c'est-à-dire constituée par des ministres ordonnés et par les autres chrétiens, sous la responsabilité d'un curé qui, représentant l'Évêque du diocèse, est le lien hiérarchique avec toute l'Église particulière. »

Nous trouvons ici quelques éléments constitutifs de ce qu'est une paroisse :

- elle signifie la proximité de l'Église au cœur du monde ;
- elle en est la visibilité, pour servir la communion ;
- elle est une réalité théologique, en particulier par son lien organique à la hiérarchie ministérielle.